

Le Bénin inaugure une centrale électrique à haut rendement

Des célébrations sont en cours au Bénin alors que le pays inaugure une centrale de 120 MW conçue et construite par BWSC en consortium avec MAN Energy Solutions.

Le Bénin a officiellement inauguré sa nouvelle centrale, conçue par BWSC et construite en consortium avec MAN Energy Solutions.

La centrale de 120 MW utilise des moteurs duals fuels à haut rendement énergétique pour fournir de l'électricité à des centaines de milliers de foyers et d'entreprises béninoises. La capacité à double combustible permet à la centrale de passer sans interruption du fioul lourd au gaz naturel, ce qui en fait la centrale électrique dual fuel la plus propre et la plus efficace du Bénin.

Le bel avenir du Bénin

Jusqu'à présent, environ les deux tiers des habitants du pays n'avaient qu'un accès limité, voire aucun, à l'électricité.

La centrale de Maria Gléta franchit toutefois une étape importante dans l'augmentation de la capacité.

Le projet fait partie du plan d'action du gouvernement national, le "Bénin Révélé", qui comprend 45 projets phares visant à renforcer le développement économique, à consolider la démocratie et à améliorer le niveau de vie. Des projets visant à porter la capacité de l'installation à un total de 400 MW sont également en cours.

Savoir-faire et coopération

Selon Nikolaj Holmer Nissen, PDG de BWSC, la centrale électrique montre comment le savoir-faire de BWSC peut rapidement augmenter la capacité de production énergétique d'un pays et contribuer à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable de l'ONU pour une « Énergie propre et d'un coût abordable »

«Moins de deux ans se sont écoulés depuis la signature du contrat jusqu'à ce que BWSC reçoive le certificat de prise de contrôle du client», déclare Nissen. «La centrale électrique de Maria Gléta montre comment BWSC et ses partenaires peuvent s'associer à des acteurs publics et privés et créer une plate-forme hautement efficace et performante dans un court laps de temps.»

BWSC assurera l'exploitation et la maintenance pendant cinq ans, avec l'option d'une prolongation de cinq ans.